

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR TIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

ditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

rmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

biologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

cique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

éducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

ntaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

aladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com
Prise en charge : pec@mupras.com
Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données caractére personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 [LG] - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent [e]

Matricule : 02015

Société :

85.176

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : ELOIRDI ELMOSTAFA

Date de naissance : 01/01/1952

Adresse : Derb Nejma Bloc 429 n° 20 Hay Hassani
CASABLANCA

Tél. : 06 61 26 40 76

Total des frais engagés :

Dhs

Cadre réservé au Médecin

DR. BENHARBIT Rachid
Spécialiste en Dermatologie
Vénérérologie
33, (Ex. 81) Pd. de Paris
Tél. 22 19 00 27 78 69 - Casablanca

Date de consultation : 20/09/2021

Nom et prénom du malade : ELOIRDI ELMOSTAFA Age :

Lien de parenté : Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie : my Sudore + Peau

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Le : / /

Signature de l'adhérent(e) :



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
02/09/21	C2	—	250 DH	 Dr. BENHARBIT Rachid Spécialiste en Dermatologie Dermatologie Paris

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien	Date	Montant de la Facture
	22.29 22.21	547,60

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

ANALYSES - RADIOPHARMACIES			
Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires
 Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	02/09/21	B150fc 1.3n	180 FF

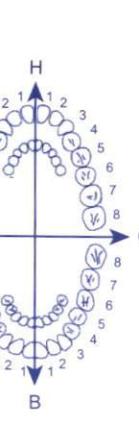
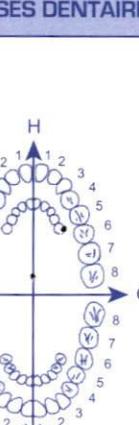
AUXILIAIRES MEDICAUX

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				Coefficient des travaux
				Montants des soins
				Début d'exécution
				Fin d'exécution
O.D.F PROTHÉSES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			
	$ \begin{array}{r} H \quad 25533412 \quad 21433552 \\ D \quad 00000000 \quad 00000000 \\ \hline B \quad 35533411 \quad 11433553 \end{array} $ <p>(Création, remont, adjonction) Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession</p>			Coefficient des travaux
				Montants des soins
				Date du devis
				Date de l'exécution

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Docteur BENHARBIT Rachid

Spécialiste en Dermato - Vénérologie

Titulaire du Certificat d'Etudes
Spéciales
Faculté de Médecine de Strasbourg

Ancien Maître Assistant au CHU
Avicenne - Rabat

الدكتور بن حربيط رشيد
إختصاصي في أمراض الجلد
والشعر والأمراض التناسلية
خريج كلية الطب بستراسبورغ
أستاذ مساعد سابق بكلية الطب
بالرباط

Casablanca, le 29.21

Mr. Es Orde SM Mostafa

~~N° 10368~~

Main
111.00

acide salicylique 610
Diprostone 6010
Vaseline 4010
2 application pour 1 mois
1 jour 1/2 à 1 mois **AS**
1 jour 1/3 à 1 mois **SP**

16.30 x 2

Presc

2 Fungizyme crème 2 تعب **AS**

2 application pour 1 mois



AS

PPV 16DH30
EXP 11/2023
LOT 09008 1



CONTENUS

100 mg : boîte de 6 ovules
150 mg : boîte de 3 ovules
Crème de 25 g et 50 g

100 mg

100 mg
1 ovule

à 150 mg

150 mg
1 ovule

Ex :

Crème dermique à 1%

Nitrate d'éconazole 1 g

Excipient qsp 100 g de crème

PHARMACODYNAMIE

Le mode d'action est basé soit sur l'altération de la structure de la membrane de la cellule fongique et sa perméabilité, avec blocage des stéroïdes, soit sur l'inhibition de la synthèse des protéines.

Le spectre antifongique *in vitro* est très large, ces produits agissant sur les levures dermatophytes, champignons dimorphiques, bactéries Gram (+). L'éconazole nitrate pénètre les couches cellulaires dermiques les plus profondes et s'y trouve à des concentrations inhibitrices des hyphes.

Par ailleurs, il atteint des concentrations fongicides dans les couches supérieures du derme et de l'épiderme. Il s'accumule en grande quantité dans la couche cornée.

Des études de résorption vasculaire après applications locales et vaginales ont été entreprises, elles objectivent la très faible résorption (environ 1%) et permettent ainsi d'éliminer pratiquement toute incidence du point de vue systémique.

INDICATIONS

Ovules gynécologiques

Traitements locaux des mycoses vulvo-vaginales associées ou non à une surinfection par des bactéries à gram +

Crème dermique

L'application de diverses préparations à usage topique (pommades, crèmes) est indiquée dans :

- Mycoses dermatomuqueuses à :

- Dermatophytes (*Trichophyton*, *Epidermophyton*, *Microsporum*)
- *Candida* et autres levures
- *Malassezia furfur* (agent du pityriasis versicolor et du pityriasis capitis)
- Actinomycètes
- *Pityrosporum ovale*
- *Nocardia*

PPV 16DH30
EXP 11/2023
LOT 09008 1



CONTENUS

100 mg : boîte de 6 ovules
150 mg : boîte de 3 ovules
Crème de 25 g et 50 g

100 mg

100 mg
1 ovule

à 150 mg

150 mg
1 ovule

Ex :

Crème dermique à 1%

Nitrate d'éconazole 1 g

Excipient qsp 100 g de crème

PHARMACODYNAMIE

Le mode d'action est basé soit sur l'altération de la structure de la membrane de la cellule fongique et sa perméabilité, avec blocage des stéroïdes, soit sur l'inhibition de la synthèse des protéines.

Le spectre antifongique *in vitro* est très large, ces produits agissant sur les levures dermatophytes, champignons dimorphiques, bactéries Gram (+). L'éconazole nitrate pénètre les couches cellulaires dermiques les plus profondes et s'y trouve à des concentrations inhibitrices des hyphes.

Par ailleurs, il atteint des concentrations fongicides dans les couches supérieures du derme et de l'épiderme. Il s'accumule en grande quantité dans la couche cornée.

Des études de résorption vasculaire après applications locales et vaginales ont été entreprises, elles objectivent la très faible résorption (environ 1%) et permettent ainsi d'éliminer pratiquement toute incidence du point de vue systémique.

INDICATIONS

Ovules gynécologiques

Traitements locaux des mycoses vulvo-vaginales associées ou non à une surinfection par des bactéries à gram +

Crème dermique

L'application de diverses préparations à usage topique (pommades, crèmes) est indiquée dans :

- Mycoses dermatomuqueuses à :

- Dermatophytes (*Trichophyton*, *Epidermophyton*, *Microsporum*)
- *Candida* et autres levures
- *Malassezia furfur* (agent du pityriasis versicolor et du pityriasis capitis)
- Actinomycètes
- *Pityrosporum ovale*
- *Nocardia*

TEGUMA® 250 mg

comprimé sécable en boîtes de 7, 14 & 28.

Terbinafine

Veuillez lire attentivement l'intégralité de cette notice avant de prendre ce médicament.

Gardez cette notice, vous pourriez avoir besoin de la relire. Si vous avez toute autre question, si vous avez un doute, demandez plus d'information à votre médecin ou à votre pharmacien.

Ce médicament vous a été personnellement prescrit. Ne le donnez jamais à quelqu'un d'autre, même en cas de symptômes identiques, cela pourrait lui être nocif.

Si l'un des effets indésirables devient grave ou si vous remarquez un effet indésirable non mentionné dans cette notice, parlez-en à votre médecin ou à votre pharmacien.

1. Composition du médicament

- Composition qualitative et quantitative en substance(s) active(s) par unité de prise ;

Terbinafine (DCI) 250.00mg

Sous forme de Chlorhydrate Terbinafine 281.33mg

- Composition qualitative en excipients ;

Excipients : Cellulose microcristalline, carboxyméthylamidon sodique (type A), povidone K-30, stéarate de magnésium, silice colloïdale anhydre.

- Liste des Excipients à effet notable ;

Sans objet.

2. Classe pharmaco-thérapeutique ou le type d'activité

TEGUMA® 250 mg appartient à une famille de médicaments appelés les antifongiques. Ils agissent en détruisant les champignons microscopiques (maladies appelées mycoses).

3. Indications thérapeutiques

Ce médicament est utilisé pour traiter certaines infections provoquées par des champignons de la peau et des ongles.

4. Posologie

- Mode et voies d'administration ;

Respectez toujours la posologie indiquée par votre médecin. En cas de doute, consultez votre médecin ou votre pharmacien.

• La dose habituelle est de 1 comprimé par jour.

• Le comprimé est à prendre de préférence au cours d'un repas.

• Avalez le comprimé à l'aide d'un verre d'eau.

- Durée du traitement ;

La durée du traitement vous sera indiquée par votre médecin. Il est important de savoir que la disparition complète des symptômes de l'infection ne peut arriver que plusieurs semaines après la mise en place du traitement (voire même après l'arrêt du traitement).

5. Contre-indications

Ne prenez jamais TEGUMA® 250 mg, comprimé sécable :

• Si vous êtes allergique à la terbinafine ou à l'un des autres composants contenus dans ce médicament mentionnés dans la composition.

• Si vous avez une maladie grave du foie.

• Si vous avez une maladie grave des reins.

• Si vous avez eu une éruption de pustules blanchâtres avec des rougeurs sur la peau et de la fièvre à la suite d'un traitement par TEGUMA® 250 mg.

6. Effets indésirables

Comme tous les médicaments, ce médicament peut provoquer des effets indésirables, mais ils ne surviennent pas systématiquement chez tout le monde.

Effets indésirables très fréquents (pouvant affecter plus de 1 personne sur 10) :

• des maux de tête,

• des troubles digestifs (douleurs ou gêne abdominales, diminution de l'appétit, difficultés de digestion, nausées, diarrhées),

• des réactions sur la peau (éruptions de boutons, urticaire) sans gravité,

• des douleurs dans les muscles et les articulations.

Effets indésirables personnes

• une dépré-

• une perte

habituelle

traiitemen

• des éto

• une fatig

• une visi

Effets in

personn

• une ba

peau, ur

(anémie)

• une an

• des fo

au touc

• une an

qu'il y a

• une sensi

entrainer des

réactions : plaques rouges

sous, coups de soleil,

• une fièv

• une perte de

poids due à

une diminutio

ou une altératio

goût.

Effets indésirables rares (pouvant affecter 1 à 10

personnes sur 10 000) :

• Des démangeaisons,

des nausées

persistantes,

des vomissements,

des douleurs

sous les côtes

à droite,

des urines

foncées, des

selles décolorées

et une

coloration jaune

de la peau et

des yeux. Il peut s'agir :

- d'une maladie grave du foie (insuffisance hépatique sévère),

pouvant exceptionnellement être fatale ou conduire à une

transplantation du foie,

- d'une atteinte du foie se traduisant par une inflammation du

foie, une coloration jaune de la peau (hépatite),

- d'une jaunisse résultant d'un problème d'évacuation de la

bilie pouvant s'accompagner de démangeaisons,

- d'une atteinte du foie se traduisant par une augmentation de

la concentration sanguine de certaines enzymes du foie

Effets indésirables très rares (pouvant affecter moins de 1

personne sur 10 000) :

• des éruptions de pustules blanchâtres, des rougeurs sur la

peau et de la fièv

• une diminution

du nombre de globules

rouges et/ou de

globules blancs

et/ou une baisse

des plaquettes dans le sang,

• un malaise,

une baisse

de la tension artérielle,

une perte de

connaissance,

des démangeaisons,

des boutons,

un gonflement

du visage et de la

gorge provoquant une difficult

à respirer. Il peut alors s'agir d'une allergie au médicament,

• une maladie grave

appelée lupus,

• un décollement

de la peau (apparition de cloques)

ou des

muqueuses

(intérieur du nez,

de la bouche,

parties

génitales...)

qui progresse

rapidement et

s'accompagne de

cloques,

d'une fièv

et de maux de gorg

(angine),

• une réaction de

la peau due au

médicament,

• une éruption au

niveau de la

peau sous forme de

vésicules

ou de cloques,

• une apparition de

lésions cutanées

(psoriasis)

ou une

aggravation de

ces lésions,

• des pustules

(cloques contenant du pus)

et des rougeurs

s'accompagnant d'une fièv

• une perte de

cheveux.

Effets indésirables dont la fréquence est inconnue :

• une maladie sérique :

un syndrome associant fièv

urticaire,

augmentation de volume des

ganglions lymphatiques

qui peuvent devenir

dououreux (lymphadénopathie), douleurs

au niveau des

muscles et les articulations.

1 à 10

LOT : 200917

UT AV : 06/2023

PPV : 199,00DH

LOT N° :

PPV (DH) :

ant

ai

en

en

au

en

ant

ai

en

au

de

la

de

Lot N° / BN° :
Fab / Mfg :
Per / Exp :

27261C/6
04 2020
04 2022
PPV: 205,00 Dhs
AMM: 404/17DMP/21NNP

Ongle

205,00 3 Onyxine 5
1 application) par
2 jours par semaine

199,00 4 Teguma a 25 1 boute
de 28 g
1 CP) par x 7 jours que
arrêt 3 semaines

547,60

Ben

Traitement
de l'acné

Dr. BENHARBIT Rachid
Spécialiste en Dermatologie
Vénérologie
5, (Bx. 81) Rd. de Paris
Tél. 22.19.00.27.7869 Casablanca



Docteur BENHARBIT Rachid

Spécialiste en Dermato - Vénérologie

Titulaire du Certificat d'Etudes
Spéciales

Faculté de Médecine de Strasbourg

Ancien Maître Assistant au CHU
Avicenne - Rabat

الدكتور بن حربيط رشيد
إختصاصي في أمراض الجلد
والشعر والأمراض التناسلية

خريج كلية الطب بستراسبورغ
أستاذ مساعد سابقا بكلية الطب
بالرباط

Casablanca, le 29.2.1.....

Mr. El Oirdi El Mostafa

Sag Traumwesen 26

23

Dr. BENHARBIT Rachid
Spécialiste en Dermatologie
Vénérologie
33, (Ex. 81) Bd. de Paris
Casablanca
Tél. 22.19.00.27.78.69





مختبر التحاليل الطبية الرگراچي

LABORATOIRE D'ANALYSES MEDICALES REGAGUI

S. MESTASSI
Biogiste Diplomé de la faculté
De Médecine et de Pharmacie
de Clermont Ferrand

FACTURE N° : 2109022037

Casablanca le 02-09-2021

Mr El Mostafa EL OIRDI

Date de l'examen : 02-09-2021

INPE :

Caisse : **MUPRAS**



Analyses :

Récapitulatif des analyses

CN	Analyse	Val	Clefs
9105	Forfait traitement échantillon sanguin	E11.5	E
0141	Gamma glutamyl transférase (GGT)	B50	B
0146	Transaminases O (TGO)	B50	B
0147	Transaminases P (TGP)	B50	B

TOTAL DOSSIER : 180 DH

Arrêtée la présente facture à la somme de : cent quatre-vingts dirhams





S. MESTASSI
Biogiste Diplomé de la faculté
De Médecine et de Pharmacie
de Clermont Ferrand



Né (e) le: 01-01-1952, âgé (e) de : 69 ans
Enregistré le: 02-09-2021 à 14:17
Edité le: 03-09-2021 à 09:52
Prélèvement : au labo
Le : 02-09-2021 à 14:24

Mr El Mostafa EL OIRDI

Référence : 2109022037

Prescrit par : Dr BENHARBIT RACHID

BIOCHIMIE SANGUINE (Cobas c311/Roche)

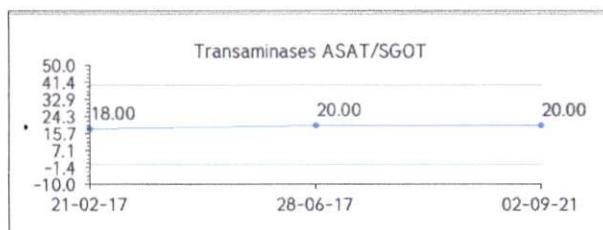
28-06-2017

Transaminases ASAT/SGOT

20 UI/I

(<40)

20

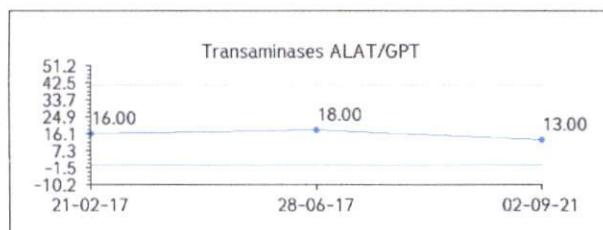


Transaminases ALAT/GPT

13 UI/I

(<41)

18



Rapport ASAT / ALAT

1.54

(>1.00)

1.11

Gamma Glutamyl-Transferase

18 UI/I

(10-71)

(Test colorimétrique enzymatique Roche)

